

## Braccio, Nadia

---

**De:** Sylvie Duchemin [sduchemin7@gmail.com]  
**Envoyé:** 13 mars 2014 01:54  
**À:** Greffe  
**Objet:** A verser au dossier R-3863-2013 (Observations) et au dossier R-3854-2013 Ph.2 (Observations)

La présente est pour vous faire part de notre indignation devant l'attitude d'Hydro-Québec pour la lettre envoyée concernant l'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération.

La lettre datée du 3 juillet a été postée le 11 juillet soit une semaine plus tard. Il était mentionné que des frais initiaux d'installation seront plus élevés, si on faisait la demande plus de 30 jours après la date inscrite au haut de la présente lettre!!! Nous constatons qu' Hydro-Québec a profité de la période des vacances d'été pour envoyer ses lettres. Effectivement, à notre retour de vacances, nous avons envoyé une lettre recommandée en date du 2 août soit un jour avant la date limite pour refuser l'installation.

De plus, nous recevons régulièrement des appels de CapGemini pour nous demander l'accès à notre compteur.

Nous voulons avoir le choix de garder notre compteur électromécanique sans frais punitifs;  
Nous demandons l'abolition des frais mensuels de relève car nous pouvons les faire parvenir nous-même;  
Nous réclamons le droit de nous prévaloir du principe de précaution vis-à-vis des risques potentiels pour notre santé;  
Nous réclamons un moratoire.

Bien à vous,

Sylvie Duchemin  
Claude Labrie  
260 Normandie  
Rosemère (Qc) J7A 4J2